

DÉCHETS AUTORISÉS



- Encombrants
- Métaux
- Cartons
- Gravats
- Plâtre
- Mobilier
- Polystyrène
- Pneumatiques



- Filtres à huile
- Huiles de vidange
- Huiles de fritures



- Radiographies
- Batteries
- Produits toxiques (peintures, désherbants, insecticides...)



- Feuilles, tontes, tailles, branchages
- Bois non traités (palettes...)
- Bois traités (aggloméré, bois peints...)



- Équipements électriques et électroniques, électroménager



- Piles
- Cartouches d'encre d'imprimantes
- Lampes, néons, ampoules



- Papiers et emballages
- Verre
- Textile

INTERDITS DANS LA DÉCHÈTERIE



- Bouteilles de gaz
- Extincteurs
- Boîtes jaunes DASRI



- Graisses et boues de station d'épuration, lisiers et fumiers



- Éléments entiers de voiture ou de camion
- Bois traités à coeur (traverses de chemin de fer, poteaux téléphoniques, pontons...)



- Ordures ménagères



- Déchets radioactifs
- Amiante
- Munitions, armements et fusées de détresse



- Cadavres d'animaux
- Renouée du Japon



3 SITES
POUR LES

PROFESSIONNELS

Je réduis mes déchets, Je trie... J'agis !



• DÉCHÈTERIE du BEAUFORTAIN

Plaine de Marcôt - BEAUFORT

• DÉCHÈTERIE du VAL D'ARLY

RD 218b - La Germandière
NOTRE DAME DE BELLECOMBE



ÉTÉ

(du 1^{er} avril au 20 décembre)
DU LUNDI AU VENDREDI

8h → 13h

SAMEDI

8h → 13h / 14h → 17h

HIVER

(du 21 décembre au 31 mars)
LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

9h → 13h

Samedi

9h → 13h / 14h → 17h

Ces 2 déchèteries sont
fermées les jours fériés



• ÉCOPARC de VENTHON

ZA Le Vernay VENTHON

ZONE 1

DÉCHÈTERIE AUTOMATIQUE

LUN. AU SAM.

6h → 20h

DIMANCHE

6h → 12h

OUVERTE LES JOURS FÉRIÉS

ZONE 2

DÉCHETS HORS GABARIT ET AUTRES DÉCHETS

ZONE 3

PLATEFORMES DÉCHETS VERTS ET GRAVATS

DU LUNDI AU VENDREDI

8h30 → 9h30

11h → 12h

14h → 17h

FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS

UNE QUESTION ?

ecoparcventhon@arlyserre.fr 04 79 10 48 48

Formulaire de contact sur : www.arlyserre.fr

CONDITIONS D'ACCÈS



► Carte d'accès Déchèteries obligatoire

(gratuite pour le 1^{er} support, TOUT NOUVEAU SUPPORT SERA FACTURÉ 2€)

Les cartes sont identifiées à votre entreprise et sont obligatoires lors de chaque passage en déchèterie ou Écoparc pour tous déchets d'activité professionnelle.

 **En l'absence de carte, l'accès aux sites vous sera refusé.**

► Pour toute demande de carte, contacter le service Valorisation des Déchets Arlysère sur www.arlyserre.fr

→ Accès rapides → Déchets ménagers → Déchèteries → Contacts → Pour faire une demande de carte d'accès aux déchèteries pour les professionnels

► Dépôt limité à 5 m³ par jour sauf Écoparc de Venthon

Pour tout dépôt supérieur à 5 m³, contacter le service Valorisation des Déchets Arlysère sur www.arlyserre.fr

→ Accès rapides → Déchets ménagers → Déchèteries → Contacts → Pour toute demande → Contactez-nous > Formulaire de contact

► Accès interdit pour tout véhicule supérieur à 3,5 tonnes

Demande de dérogation sur ecoparcventhon@arlyserre.fr

► Pour les entreprises dont le siège social est situé hors du territoire Arlysère, mais qui exercent des prestations sur l'ensemble des différentes communes, un droit d'accès annuel d'un montant de 200€ net devra être acquitté.

DEMANDE DE DÉROGATION

Dépôts de Déchets personnels avec véhicule professionnel

Faire votre demande **3 JOURS** avant la date du dépôt sur www.arlyserre.fr
Accéder au formulaire en **3 ÉTAPES** :



PLAN D'ACCÈS DÉCHÈTERIES ET ECOPARC

